

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

DECRET N° 34/465 /MTPS.DGTEF.DFP.SIE.

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

22025/TBG/B.P.P.
Portant intégration et nomination de
Monsieur MEMOUELE Gaston, dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie I.
des Services Administratifs et Financiers
(S.A.F. - Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT.

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8.7.79 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/130/ME du 9.5.62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62
du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des
cadres de l'Etat ;
(/u le décret 62/426 du 29.12.62 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A des S.A.F. ;
(/u le décret 63/81/FP-BE du 26.3.81 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages
probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires,
notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations,
reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en
son article 1er paragraphe 2 ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif 81/016 du 26.01.81 au décret
80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26.01.81 relatif aux
intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret 83/320 du 3.5.83 portant nomination
d'un Membre du Conseil des Ministres ;
(/u le dossier de candidature constitué par l'inté-
ressé ;

DECRET :

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret 62/426 du 29.12.1962 susvisé, Monsieur MAHOUELE Gaston, né le 25 Juin 1954 à Mouyondzi, titulaire du diplôme de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature, option : Administration Générale, (Université Marien NGOUABI), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs - SAF - (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur des SAF stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Intérieur.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 15 MAI 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Intérieur,


Colonel François
Xavier KATALI. -


- Colonel Louis SYLVAIN - GOMA. -

- Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

- Le Ministre des Finances,


- Bernard COMBO MATSONA. -


- Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU. -

AMPLIATIONS :

JORPC.	1
DGTFP/DFP.	3
DFP/BST.	1
D.G.B.	3
D.C.F.	1
MINI.INTERIEUR.	1
SGAT.	2
INTERESSE.	1
DOSSIER.	3
SGCM/BC.	2

